

## BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 janvier 2023

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

#### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

#### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

#### Honoraires à la charge du bailleur :

##### LOCAUX D'HABITATION (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5) :

Visites accompagnées, constitution du dossier, publicité : 4 € par mètre carré habitable

Rédaction du bail : 100 € TTC

Avenant au bail : 50 € TTC

##### EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT :

Présentation / Visite accompagnée, constitution de dossier, rédaction de la convention de location : 75 € TTC

#### Honoraires à la charge du locataire :

##### LOCAUX D'HABITATION (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5):

Visites accompagnées, constitution du dossier, publicité : 4 € par mètre carré habitable

Rédaction du bail : 100 € TTC

Avenant au bail : 50 € TTC

##### EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT :

Présentation / Visite accompagnée, constitution de dossier, rédaction de la convention de location : 75 € TTC

##### LOCAUX COMMERCIAUX - BUREAU (à la charge du preneur) :

8 € par mètre carré

200 € de rédaction de bail

#### Honoraires d'établissement d'état des lieux

NON EFFECTUE PAR LE CABINET IMMOBILIER BARENTINOIS (fait par le bailleur ou tout organisme habilité par le propriétaire)

Société CABINET IMMOBILIER BARENTINOIS, SAS au capital de 7 622.45 € - Siège social : 61 rue Louis Leseigneur 76360 BARENTIN - RCS ROUEN (76) n° 340 066 307 -

Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7606 2018 000 025 208 délivrée par CCI ROUEN METROPOLE

Garant : GALIAN ASSURANCES, 89, rue de la Boétie 75008 PARIS